

Organisation - Organisatie	Avantages - Voordelen	Détails - Details
<p style="text-align: center;">Omnimut 506</p> <p>Rue Natalis 47 B 4020 LIEGE</p> <p>Tél. : (04) 344 86 11 Fax : (04) 341 01 82</p>	Acupuncture	Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire
	Activité sportive	Intervention de 20 €/an sur le montant de l'affiliation à un club sportif, sans condition d'âge.
	Aide familiale	Intervention de 0.50 € / heure en cas de recours aux services d'une aide familiale conditions: avoir recours à un service d'aide familiale agréé (à l'exclusion des titres-services).
	Biotélévigilance	Intervention financière de la quote-part mensuelle et forfaitaire de 5 € sur le coût de la location de l'appareillage .
	Centres de coordination et de coaching de soins à domicile	Coordination et coaching de soins à domicile proposé à chaque personne en perte d'autonomie et à sa famille tous les soins et services qui lui permettent de rester chez lui et d'y vivre de façon plus confortable. Plus d'informations au 078 / 15 21 48
	Chiropraxie	Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire
	Convalescence	La Seniorie du Sart-Tilman: Route du Condroz, 406 4031 Angleur Tél : 04 367 45 55 conditions avantageuses. Au 01/08/2013 Chambre de 39,38 € à 55,44 € par jour
	Crèche-Accueillante ONE	Allocation de 0,75 € par jour, maximum 6 jours/semaine à condition que la crèche ou la garderie privée soit agréée par l'O.N.E
	Diététique	Intervention dans les frais de 2 consultations par année civile chez un nutritionniste ou un diététicien , limitée à un montant maximum de 12,50 € par consultation chez un prestataire agréé.
	Dispatching	mise en place d'une structure de soins :une infirmière, un kinésithérapeute, une aide familiale, d'une aide ménagère, d'une garde-malade. Plus d'informations via le 078 15 21 48

Fonds d'entraide	<p>Le fonds d'entraide est une aide octroyée dans des cas particulièrement graves d'adversité.</p> <p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> •L'octroi d'une allocation spéciale est soumise à l'approbation de la direction, sur base d'une enquête réalisée par une assistante sociale •Cette aide est octroyée à titre exceptionnel •L'intervention peut être octroyée pour autant que l'intervention de l'assurance obligatoire ne soit pas ou plus possible.
Garde d'enfants malades	<p>Service gratuit de garde d'une puéricultrice ou une infirmière professionnelle et ce, pendant 3 jours ouvrables consécutifs (maximum 8 jours par an), par enfant, dans toute la Belgique.</p> <p>Conditions: L'enfant doit être âgé de minimum 3 mois jusqu'à 14 ans, et inscrit à charge d'un membre d'Omnimut.</p>
Garde malade	<p>Intervention de 0,75 € de l'heure pour les services d'un garde malade à domicile, un plafond annuel (par personne) est fixé à 375 € par bénéficiaire à condition d'avoir recours à un service agréé.</p>
Hippothérapie	<p>Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire.</p>
Homéopathie	<p>La consultation homéopathique: par période de deux années civiles, une consultation sera remboursée pour un montant forfaitaire de 12,50 €</p> <p>Les médicaments homéopathiques: Les médicaments homéopathiques délivrés sur prescription médicale sont remboursés à concurrence de 50 % du coût des médicaments</p> <p>Par année civile, une intervention maximale de 60 € par bénéficiaire est prévue en cas de délivrance de médicaments homéopathiques.</p>
Hypnose	<p>Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire.</p>

Location/Achat de matériel	<p>Location:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Gratuité de location de 3 mois par an et par type de matériel, ensuite bénéficiez de la location à taux réduit. •Pas de caution. •Location de maximum 12 mois par matériel loué. •Matériel récent mis en location, systématiquement désinfecté et contrôlé avant d'être reloué. •Transport gratuit pour le matériel lourd (lit médicalisé, home-trainer, lève-personne). <p>Achat:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Matériel de qualité utilisé par les professionnels de la Santé. •Prix attractifs pour les membres "Omnimut". •Possibilité de réserver le matériel par téléphone ou par mail. •Transport gratuit pour le matériel lourd (lit médicalisé, home-trainer, lève-personne) dans les délais prévus.
Logopédie	Intervention de 6,20 € par séance pour les moins de 18 ans, Cette prise en charge concernera un maximum de 50 séances par vie.
Mammographie	Remboursement des tickets modérateurs légaux sur les prestations de mammographie.
Maison de repos	<p>Intervention de 22,50 € par mois ou 0,75 € par jour en cas de mois incomplet.</p> <p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> •L'intervention débute le premier mois qui suit la date d'introduction de la demande •Cette démarche est soumise à l'approbation de la Direction, sur base d'une enquête réalisée par une assistante sociale •Être en règle de cotisations complémentaires et affilié(e) de façon continue depuis au moins 10 ans aux services complémentaires d'Omnimut

Maison de repos pour personnes âgées et résidence services	<p>Centre de repos du Tournaisis composé d'une maison de repos de 48 lits et d'une résidence-services de 10 appartements. •chambre à 1 lit (1396.80€/mois par personne)•chambre à 2 lits (1314.40€/mois par personne)•Résidence service (1514/mois pour 1 ou 2 personnes)Conditions avantageuses pour les affiliés à nos services complémentaires Centre de repos de Tournaisis: Chaussée de Douai 7500 Tournai. Tél : 069-84.15.15</p>
Optique	<p>Pour les moins de 18 ans: Intervention financière à l'achat de de 50 € tous les 2ans à l'achat d'une monture de lunettes destinée au port de verres correcteurs, de verres correcteurs, ou de lentille(s) de contact correctrice(s) Pour les plus de 18 ans: Remboursement de 25 € tous les 2 ans à l'achat d'une monture de lunettes destinée au port de verres correcteurs, de verres correcteurs, ou de lentille(s) de contact correctrice(s).</p>
Ostéopathie	<p>Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire</p>
Parent au chevet d'un enfant hospitalisé	<p>Hospitalia intervient dans les frais de séjour du père ou de la mère auprès de son enfant hospitalisé, âgé de moins de 12 ans à concurrence de maximum 25€/jour.</p>
Prothèse capillaire	<p>Intervention de 75 € pour l'acquisition d'une prothèse capillaire Conditions: •Délai de renouvellement de deux ans à dater de la fourniture •En supplément à l'intervention de l'assurance obligatoire et limité au montant restant à charge après intervention de celle-ci.</p>

Psychologie	Intervention de 6,20 € par séance de psychothérapie non remboursée par l'assurance obligatoire Conditions: <ul style="list-style-type: none"> • Ne sont néanmoins pas concernées les psychothérapies non-individuelles (thérapies familiales, de couple, de groupe...) ainsi que les séances réalisées par un docteur en médecine • La prise en charge du service complémentaire concernera un maximum de 50 séances/vie
Séjours de soins et séjours balnéaires	Soins ou séjour balnéaire dans l'établissement 'Dunepanne'. Critères: <ul style="list-style-type: none"> • Avoir été hospitalisé pour une maladie ou une intervention chirurgicale • Avoir subi un traitement lourd avec rayons ionisants ou une chimiothérapie • Avoir subi un traitement de dialyse • Avoir besoin : de soins infirmiers, d'une rééducation physique, d'une surveillance de nuit, d'aide pour se déplacer, pour manger, pour aller à la toilette, nécessiter la mise en place d'une coordination d'aide et de soins à domicile • Accorder du répit à l'aidant proche qui, depuis un an, assume l'aide journalière • Pallier à l'absence temporaire de l'aidant proche L'intervention sera fonction du produit choisi.
Soins médicaux pour les enfants de moins de 18 ans	Prise en charge des tickets modérateurs légaux des prestations effectuées en faveur des jeunes de moins de 18 ans Tous les jeunes bénéficiaires de moins de 18 ans qui remplissent les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> . avoir effectivement droit aux prestations d'assurance obligatoire soins de santé . bénéficier d'un dossier médical global actif à la date de prestation.
Sophrologie	Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire.
Thérapies manuelles	Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire.
Thérapies par onde de choc	Intervention de 10 € par séance à raison de 4 séances par année civile par bénéficiaire.

Transport	<p>Transport en Ambulance non urgent: Intervention de 75 % du total, avec un plafond de 190 € maximum/trajet si vous faites appel au service 105 de la Croix-Rouge</p> <p>Transport en taxi : Intervention de 0.75 €/km sur base du reçu du transport et d'un certificat médical précisant que votre état de santé nécessitait ce transport.</p> <p>Transport par des associations de bénévoles : Intervention de 0.20 €/km A/R (domicile du patient au lieu de soin ou d'hospitalisation) sur base d'une facture de l'association de transporteurs, ainsi que d'un certificat médical précisant que votre état de santé nécessitait ce transport.</p> <p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none">• Fournir les documents adéquats• L'intervention n'est octroyée qu'au patient transporté (et non aux accompagnants)• Un plafond de 745 € / an (tous types de transports confondus)
Vaccin	Remboursement maximum de 25 € par an et par personne dans le coût de tous les vaccins reconnus en Belgique.